



400 chemin de l'Église
64 300 LOUBIENG



Tél : 05.59.69.19.11.
Fax : 05.59.69.01.19.
mairie@loubieng.fr
www.loubieng.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.

Séance du 18 Octobre 2012

L'an deux mille douze, le dix-huit octobre, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François BARTHET.

Étaient présents : Messieurs Jean-François BARTHET (Maire), Jackie MENANT (2^o Adjoint), Francis LARROQUE, Serge PÉTRIAT et Lionel POURTAU-MONDOUTEY ; Mesdames Nadine TESTEGUTTE (1^o Adjoint), Anne-Marie BALASQUE, Annie CAMBET et Évelyne HARAMBOURE.

Absents et excusés : Messieurs Hervé BERGEROT et Michel LAUDA,

Secrétaire de Séance : Monsieur Lionel POURTAU-MONDOUTEY.

Membres en exercice	11
Membres Présents	00
Membres Absents	09
Pour	09
Contre	00
Abstention	00

OBJET : Reconduction ligne de Trésorerie de 50 000 € auprès du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne d'Orthez.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil les délibérations décidant l'ouverture et la prorogation d'une ligne de Trésorerie auprès du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne d'Orthez d'un montant de 50 000 € et d'une durée de 1 an.

Monsieur le Maire propose de proroger cette ouverture de ligne de trésorerie et de l'autoriser à négocier auprès du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne d'Orthez.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:

- **ACCEPTE** le principe de proroger l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 50 000 € auprès du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne d'Orthez,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de négocier cette prorogation,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération, y compris les éventuels avenants.

Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus, et ont
signé au registre les membres présents,
Pour extrait,
Le Maire.

Jean François BARTHET
MAIRE

712E

P.A. - PREFECTURE - A.R.
24 OCT. 2012
SERVICE



400 chemin de l'Église
64 300 LOUBIENG

Tél : 05.59.69.19.11.
Fax : 05.59.69.01.19.
mairie@loubieng.fr
www.loubieng.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.

Séance du 18 Octobre 2012

L'an deux mille douze, le dix-huit octobre, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François BARTHET.

Étaient présents : Messieurs Jean-François BARTHET (Maire), Jackie MENANT (2° Adjoint), Francis LARROQUE, Serge PÉTRIAT et Lionel POURTAU-MONDOUTEY ; Mesdames Nadine TESTEGUTTE (1° Adjoint), Anne-Marie BALASQUE, Annie CAMBET et Évelyne HARAMBOURE.

Absents et excusés : Messieurs Hervé BERGEROT et Michel LAUDA,

Secrétaire de Séance : Monsieur Lionel POURTAU-MONDOUTEY.

Membres en exercice	11
Membres Présents	00
Membres Absents	09
Pour	09
Contre	00
Abstention	00

OBJET : CPE de Loubieng – Demande de subvention.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre en date du 25 septembre 2012 de Monsieur Laurent BERGEROT, Président du Comité des Parents d'élèves de Loubieng, sollicitant une aide financière pour l'organisation d'un séjour à la montagne et d'un séjour découverte pour les enfants de la Commune.

Une aide de 50 € par enfants pour la classe de neige et de 40 € par enfants pour la classe découverte est demandée. Pour cette année scolaire 2012 – 2013, on dénombre 23 élèves pour le séjour à la montagne et 19 élèves pour la classe découverte.

Monsieur le Maire propose d'octroyer la somme de 1 910 € (50 € x 23 + 40 € x 19) pour aider à l'organisation de ces séjours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'octroyer la somme de 1 910 € pour aider à l'organisation de séjours pour les enfants de la Commune.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront ouverts au Budget Primitif 2013.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents, Pour extrait, Le Maire.

Jean François BARTHET
MAIRE
64300

Mairie



400 chemin de l'Église
64 300 LOUBIENG



Tel : 05.59.69.19.11.
Fax : 05.59.69.01.19.
mairie@loubieng.fr
www.loubieng.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.

Séance du 18 Octobre 2012

L'an deux mille douze, le dix-huit octobre, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François BARTHET.

Étaient présents : Messieurs Jean-François BARTHET (Maire), Jackie MENANT (2° Adjoint), Francis LARROQUE. Serge PÉTRIAT et Lionel POURTAU-MONDOUTEY ; Mesdames Nadine TESTEGUTTE (1° Adjoint), Anne-Marie BALASQUE, Annie CAMBET et Évelyne HARAMBOURE.

Absents et excusés : Messieurs Hervé BERGEROT et Michel LAUDA,

Secrétaire de Séance : Monsieur Lionel POURTAU-MONDOUTEY.

Membres en exercice	11
Membres Présents	00
Membres Absents	09
Pour	09
Contre	00
Abstention	00

OBJET : Location Salle Annexe de la Mairie à l'Association Ozenx-Montestrucq Loisirs.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil les délibérations du conseil Municipal de Loubieng en date du 08 avril 2003, du 26 octobre 2006, 06 décembre 2007, 16 décembre 2008, 18 février 2010, du 16 septembre 2010 et du 20 octobre 2011 fixant à 15 € par mois la location de la salle annexe de la Mairie à l'association Ozenx-Montestrucq Loisirs.

Il demande aux conseillers de se prononcer sur cette tarification et d'établir la convention de location correspondante pour l'année 2012 - 2013.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de fixer à 15 € par mois la location de la salle annexe à l'association Ozenx-Montestrucq Loisirs.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de location correspondante.
- **DEMANDE** à ce que cette délibération soit transmise à :
 - o Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
 - o Monsieur le Trésorier du Trésor Public d'Orthez,
 - o Madame la Présidente de l'association Ozenx-Montestrucq Loisirs.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents, Pour extrait,
Le Maire.

Jean François BARTHET
MAIRE

